

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2609-07

**L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à 18h30
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur
Gérard BRANDA - Maire de CANTARON**

**Conseillers en exercice : 15
Présents : 13+2 proc
Votants : 15**

**Etaient présents : Christian DI MARTINO – Jean-Marc BLANIC – Lucile
RAVARY – Ange DELLAVALLE – Patrice MARTIN – Chantal BARBIER –
Eliane CALDEI-VIDAL – Jean-Christophe RENE – Jessica DE SOUSA –
Sandrine BARRALIS – Laurent SCRIVA – Tiphaine DESHAYES SANCERNI**

Absents excusés : Marion RINQUIN – Philippe ALLEGRINI

Secrétaire : Jean-Christophe RENE

**Objet : Approbation du Rapport annuel
Sur le Prix et la Qualité du Service public
De l'eau potable (RPQS) pour l'année 2025**

Monsieur Le Maire précise que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'Assemblée Délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le RPQS est un document public : il permet d'informer les usagers du service en présentant notamment le nombre d'abonnés, les volumes facturés, les caractéristiques et constitution du réseau.

Il présente également les modalités de tarification du service et la qualité de l'eau distribuée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **DECIDE** d'adopter le rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable annexé à la présente délibération

- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA (Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le secrétaire,

Jean-Christophe RENE



Le Maire



Gérard BRANDA .

Signé électroniquement par : Gérard
BRANDA

Date de signature : 11/09/2026

Qualité : Maire